



ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ



47^e CONSEIL DIRECTEUR

58^e SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL

Washington, D.C., ÉUA, 25-29 septembre 2006

RÉSOLUTION

CD47.R2

RAPPORT SUR LE RECOUVREMENT DES CONTRIBUTIONS

LE 47^e CONSEIL DIRECTEUR,

Ayant examiné le rapport du Directeur sur le recouvrement des contributions (document CD47/22 et Add. I) et notant la préoccupation de la 138^e Réunion du Comité exécutif en ce qui concerne l'état de recouvrement des contributions;

Notant que la Dominique a des arriérés de paiement de ses contributions qui l'assujettissent à l'application de l'article 6.B de la Constitution;

Notant que tous les États membres qui ont soumis un calendrier de paiements échelonnés sont en conformité avec leurs plans,

DÉCIDE :

1. De prendre acte du rapport du Directeur concernant le recouvrement des contributions (document CD47/22 et Add. I).
2. De remercier les États Membres qui ont déjà effectué des paiements en 2006 et de prier instamment tous les États Membres qui ont des arriérés de s'acquitter rapidement de leurs obligations financières face à l'Organisation.
3. De féliciter les États Membres qui ont versé intégralement leurs contributions en 2006.
4. De féliciter les États Membres qui ont déployé des efforts importants pour réduire leurs arriérés d'années précédentes.

5. De demander au Président du Conseil directeur d'informer la Délégation de la Dominique que son droit de vote a été suspendu à compter de la 47^{ème} Session du Conseil directeur.
6. De prendre note du fait que tous les États Membres sont en conformité avec leurs plans de paiements approuvés et, par conséquent, maintiendront leur droit de vote.
7. De demander au Directeur :
 - a) de continuer à veiller à l'application des accords spéciaux de paiements conclus par les États Membres ayant des arriérés en vue du paiement des contributions correspondant aux années antérieures;
 - b) de continuer à étudier des mécanismes permettant d'accroître le taux de recouvrement des contributions;
 - c) de tenir au courant le Comité exécutif quant au respect par les États Membres de leur engagement de versement des contributions;
 - d) de soumettre à la 27^{ème} Conférence sanitaire panaméricaine un rapport sur la situation afférente au recouvrement des contributions pour 2007 et les années précédentes.

(Troisième réunion, le 26 septembre 2006)